

de Guy de Chauliac furent réglés par des personnes étrangères aussi bien au Chapitre qu'à sa famille. Il est curieux de constater que ce furent jusqu'à la fin du siècle, les possesseurs des terres de la maison du château de Brignais qui eurent à s'en acquitter.

Ces détails nous montrent que le souvenir de ce savant et pieux personnage s'était conservé pendant longtemps dans sa seconde patrie.

(*A suivre.*)

D^r Humbert MOLLIÈRE.

